

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

EURE

Séance du **25 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un

et le 25 mars

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

mes, MM., MAINGUY, ANDRIEU, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN,

Absents : Mmes,M , PODGORSKI (pouvoir C.GLEIZES), LONGIN

A été nommé secrétaire : M. WECKSTEIN

BUDGET PRIMITIF 2021 - DL 22/2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation 22/03/2021
--

Date d'affichage 22/03/2021
--

Objet de la Délibération

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif, 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement pour un montant de : 1 014 339,26 €
- Investissement pour un montant de : 720 331,58 €

<p>Envoyé en préfecture le 30/03/2021 Reçu en préfecture le 30/03/2021 Affiché le  ID : 027-212704779-20210325-DL_22_2021-DE</p>
--

Le Maire, Pascal MAINGUY

